



### Délibération du Conseil Communautaire

\*\*\*\*\*

Le jeudi 20 février 2025 à 18h30, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (CCPR) s'est réuni à Paussac Saint Vivien sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 14 février 2025 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	58	
Titulaires présents	44	Allain Tricoire – Jean-Pierre Prigul – Bernadette Bazinet – Janick Laille – Jean-Didier Andrieux – Pascal Devars – Jean-Pierre Prunier – Murielle Cassier – Didier Bazinet – Michel Desmoulin – Yves Mahaud – Corinne Ducoup - Philippe Bogaert – Alfred Gonnard – Jean-Marcel Beau – Daniel Bonnefond – Bruno Limerat - Ludovic Gillaizeau – Francis Lafaye – Clément Lemercier – Géry Denis -Gilles Mercier – Nicolas Platon – Catherine Bezac-Gonthier - Laurent Casanave – Christine Laurent – Dominique Caillou – Philippe Chotard – Christophe Gontier – Jean-Pierre Chaumette – Francis Duverneuil – Virginie Mouche – Jean-Pierre Paretour – Joël De Luca – Fabrice Boniface – Brigitte Pourtier – Philippe Dubourg – Priça Mortier – Pierre Janaillac – Denis Ferrand – Marion Lafaye – Régis Defraye – Patrick Lachaud – Muriel Morlion
Suppléants présents	2	Bruno Beuque pour la commune de Bouteilles Saint Sébastien Frederic Queyret pour la commune de Saint André de Double
Titulaires absents	14	Christine Berthé – Lisa Boyer – Monique Boineau-Serrano – Philippe Boismoreau – Joël Constant – Catherine Esculier – Romain Perruchaud – Christophe Rossard – Pierre Guigné – Gérard Caignard – Jean-Claude Arnaud – Julie Bordet – Edwige Badel – Joëlle Saint Martin
Procurations	10	Lisa Boyer à Bernadette Bazinet Monique Boineau-Serrano à Murielle cassier Philippe Boismoreau à Francis Lafaye Joël Constant à Bruno Limerat Catherine Esculier à Christine Laurent Romain Perruchaud à Dominique Caillou Christophe Rossard à Yves Mahaud Jean-Claude Arnaud à Didier Bazinet Julie Bordet à Pierre Janaillac Edwige Badel à Denis Ferrand

**DELIBERATION N° 2025 / 16 (Code Nomenclature /752)****DATE : 20 FEVRIER 2025****RAPPORTEUR : Philippe Dubourg****OBJET : Modification du plan de financement pour l'aménagement des locaux du Bâtiment Jacques Prévert**

Autorisation donnée au Président de déposer des demandes de subvention auprès de la CAF 24, de la MSA et de la Région NA

L'estimation prévisionnelle des travaux nous a été transmise par le Maître d'œuvre.

Elle est de 1 606 168 € HT (Offre de Base + PSE incluse). Elle se décompose ainsi par zones :

ZONE	Montant HT
Cour	119 800 €
Entrée	259 728 €
Préau	69 970 €
Salle activité CLSH (nouvel aménagement)	273 984 €
Coursive CLSH	112 661 €
CLSH Existant	159 140 €
Ecole de Musique	298 976 €
Coursive Ecole de Musique	117 199 €
Logement	168 710 €

Pour le financement des travaux nous avons obtenu :

- 369 000 € de l'Etat au titre de la DETR 2024 ;
- 256 000 € du Conseil Départemental de la Dordogne au titre du contrat territorial.

**Dans le cadre du projet :**

Le conseil communautaire à l'unanimité autorise le Président à solliciter une subvention :

- de 398 113 € auprès de la CAF 24 (40% du montant des travaux pour l'accueil de loisirs sans hébergement de 995 283 €) ;
- de 99 528€ auprès de la MSA Dordogne/Lot et Garonne (10% du montant des travaux pour l'accueil de loisirs sans hébergement de 995 283 €) ;
- de 16 000 € auprès de la Région Nouvelle Aquitaine sur la base de 4000 €/place dans le cadre du dispositif logement jeunes.

Signé électroniquement le 21/02/2025 à 14:54  
par Yves MAHAUD

Décision du Conseil Communautaire :

**Votes pour : 56**

**Votes contre : 0**

**Abstentions : 0**

Monsieur Yves Mahaud

**Le Président de la Communauté  
de Communes du Périgord Ribéracois  
Didier Bazinet**



**Publié le 06-03-2025**